

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Jeudi 17 Octobre 2019

---

## SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS .....	3
IV – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 .....	4
IV A – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.....	4
V – AUTORISATION DE SIGNER L’ACTE AUTHENTIQUE POUR L’ACQUISITION DE TERRAINS À CARACTÈRE DE VOIRIE EN CENTRE-VILLE .....	4
VI – DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS ET D’UN ÉQUIPEMENT PUBLIC.....	5
VII – PROJET DE CONTRAT D’APPRENTISSAGE AU NIVEAU DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE .....	6
QUESTIONS DIVERSES.....	7

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 17 Octobre 2019 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle - LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-T. - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – THIBONNIER Nathalie.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : MM. BENKEMOUN David (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – Mme COULET Suzanne (Procuration à MALAVELLE William) – GOGUILLON Nathalie (Procuration à ROUX Marie-Christine) – PASINETTI Josette (Procuration à DATO Élisabeth) - PAUTARD Véronique (Procuration à ASSENAT Marion) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) – TECCO Bernard (Procuration à MONIER Rudy).

**ABSENT** : M. BERNARD Philippe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MONIER Rudy

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour. Il propose d'observer une minute de silence en hommage aux 4 victimes de l'attentat du 3 Octobre qui s'est déroulé à la Préfecture de Paris et à Jacques CHIRAC, Président de la République de 1995 à 2007, il est décédé le 26 Septembre 2019.

**XXXXX Observation d'une minute de silence en hommage aux 4 victimes de l'attentat de la Préfecture de Paris et à Jacques CHIRAC XXXXX**

William MALAVELLE se dit d'accord pour qu'une minute de silence soit observée en hommage à l'ancien Président de la République mais souhaite ajouter qu'il a une petite pensée pour Malik OUSSEKINE.

**Approbation du compte rendu de la séance du 19 Septembre 2019**

Monsieur le Maire fait part de la demande de rectification du compte-rendu du dernier Conseil Municipal de la part de William MALAVELLE :

*"Page 10 à la suite de l'intervention de M. Jean Sirvin :  
M. Bernard Tecco confirme que l'entreprise Coudène est à l'origine des désagréments subis par les riverains.*

*Page 9 :*

*À la suite de Jean-Pierre Roux dit ne pas encourager cette pratique :  
William Malavelle : alors comment se fait-il qu'il ne soit pas intervenu ?"*

Page 10 : Monsieur le Maire précise que Bernard TECCO n'a pas cité l'entreprise, il a simplement acquiescé lorsque Jean SIRVIN l'a citée.

William MALAVELLE souhaite dans ces conditions que le texte soit repris de la manière suivante :

*"Bernard TECCO acquiesce les dires de Jean SIRVIN qui a cité l'entreprise qui cause les nuisances."*

Page 9 : Monsieur le Maire dit que la phrase de William MALAVELLE n'est pas audible sur cette partie de l'enregistrement mais cela sera porté dans le compte-rendu car William MALAVELLE confirme ses dires.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

---

## I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2019-027	Avenant n° 2 au Lot 4 du marché de rénovation des toitures des bâtiments communaux avec l'entreprise Languedoc Toitures	- Montant initial du marché (lot 4) 36 495,36 € HT (43 794,43 € TTC) - Montant de l'avenant n° 1 1.045,00 € HT (1.254,00 € TTC) - Montant de l'avenant n° 2 3.090,00 € HT (3.708,00 € TTC) - Nouveau montant du marché 40.630,36 € HT (48.756,43 € TTC)
DEC2019-028	Location de matériel municipal auprès d'un particulier (Mme OLMI Vanessa)	Location de matériel municipal pour un montant total de 222,00 €
DEC2019-029	Mandat de gestion locative pour la Maison ROCHE	Mandat de gestion établi avec CENTURY 21
DEC2019-030	Rétrocession d'une concession funéraire du cimetière communal	Concession cinquantenaire N°1115 de M. LAROUZE Patrick pour un montant de 563.32 €

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### 1. Commission mixte Enfance-Education-Jeunesse (réunion du 02 octobre 2019) – Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

### 2. Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 7 octobre 2019) – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

### 3. Commission des Ressources Humaines (réunion du 09 octobre) – Annexe – Doc N°3

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

### 4. Commission des Finances (réunion du 10 octobre 2019) – Annexe – Doc N°4

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Jérôme MEYNIER dit que les sujets abordés en Commission des Finances seront abordés aux points IV et IVA du présent ordre du jour.

## III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part du dernier Comité des Maires qui s'est réuni le 8 Octobre 2019 avec plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ Bilan touristique de l'été 2019,
- ✓ L'adhésion à Gard Tourisme,
- ✓ Fonds de concours exceptionnels
- ✓ Point sur les compétences eau assainissement

Ce jour, Jeudi 19 Octobre 2019, s'est déroulé le bureau préparatoire pour les prochains Bureau et Conseil Communautaires avec notamment parmi les points abordés, le Fonds de Concours exceptionnel attribué à Saint Christol en fonction des chiffres de la population. Celui-ci pourrait se situer entre 3 000 € et 25 000 €. Ce dernier chiffre sera voté lors du prochain Conseil Municipal

#### IV – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, rappelle que la Décision Modificative N° 2 du budget de l'exercice 2019 (**Cf. Annexe – Doc N°5**) a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission mixte des Finances du 10 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
22	0	6	0

**Le Conseil Municipal ADOPTE, par 22 voix « Pour », zéro voix « Contre » et 06 abstentions, les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 2 pour le budget principal de la commune.**

#### IV A – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Jérôme MEYNIER commente la Décision Modificative N° 2 relative au Budget annexe de l'Assainissement qui vise à ajuster le montant des crédits inscrits au budget primitif afin d'assurer le remboursement d'un emprunt du Crédit Agricole contracté sur un exercice antérieur (**Cf. Annexe – Doc N°6**).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 2 pour le Budget annexe de l'Assainissement 2019.**

#### V – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS À CARACTÈRE DE VOIRIE EN CENTRE-VILLE

À partir d'un plan projeté au vidéo projecteur, Monsieur le Maire expose la situation des terrains et précise qu'il s'agit de la régularisation d'un dossier ancien.

Par délibération n° DEL2018-059, en date du 18 septembre 2018, le Conseil municipal avait donné son accord de principe afin d'engager le processus de transfert dans le domaine public des VRD constituant le lotissement Bâticoop et appartenant à l'origine à la Société Coopérative de Construction de St Christol Lez Alès.

Un géomètre-expert a procédé au découpage parcellaire de la parcelle d'origine CK 62. Le plan de délimitation du domaine public sur ce secteur comprend les espaces suivants :

- la rue de la Libération,
- la rue Paul Langevin,
- la Place du marché.
- à titre complémentaire, les trottoirs bordant le lotissement sur l'Avenue de la République.

La rétrocession porte sur une surface totale de 4 614 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des espaces mentionnés précédemment qui sont désormais cadastrés sous la référence CK 163.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'acquiescer auprès de Société Coopérative de Construction de St Christol Lez Alès (ou des propriétaires s'y étant substitués), à l'euro symbolique, la parcelle de terrain cadastrée CK 163, d'une surface totale de 4 614 m<sup>2</sup>,
- **DECIDE** d'intégrer l'ensemble de la parcelle CK 163 dans le domaine public de la voirie communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition qui sera établi auprès de l'Etude de Maître Benjamin BERARDI, notaire à Saint Christol Lez Alès.

## VI – DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS ET D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC

La Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 7 octobre 2019, a travaillé sur la dénomination de deux lieux publics et un complexe sportif.

- L'espace acquis par voie de préemption par la commune et situé au niveau du Chemin de la Ferme sur la parcelle cadastrée CK 111 pourrait se nommer Parking de la Ferme.
- La place bordant la rue de la Libération – Place du marché : il est proposé par la commission d'attribuer le nom de Place Ange ALVAREZ. Indépendamment du fait qu'Ange ALVAREZ mérite qu'un lieu de la commune porte son nom,
- Le nouveau vestiaire du Rouret et le complexe sportif : il est proposé par la commission le nom de Complexe sportif Louis PONSODA.

Monsieur le Maire rappelle que Suzanne COULET avait émis, elle aussi cette idée.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de passer au vote pour chacune des dénominations.

### ❖ Parking de la Ferme

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité la dénomination ci-après pour désigner le parking situé chemin de la Ferme au niveau de la parcelle cadastrée CK 111 : Parking de la Ferme,  
**DECIDE** d'intégrer la parcelle cadastrée CK111 correspondant à ce parking dans le domaine public de la voirie communale,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

❖ **Complexe sportif Louis PONSODA**

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la dénomination ci-après pour désigner le complexe sportif du Rouret intégrant les nouveaux vestiaires : **Complexe sportif du Rouret Louis PONSODA**,

PRECISE que l'acquisition de la signalétique nécessaire à l'information du public sera financée par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Place Ange ALVAREZ**

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	5	0

Le Conseil Municipal ADOPTE, par 23 voix 'Pour', zéro 'Contre', 05 abstentions et 0 Refus de vote), la dénomination ci-après pour désigner l'actuelle place située aux abords de la rue de la libération et de la rue du Foiral : **Place Ange ALVAREZ**,

PRECISE que l'acquisition de la signalétique nécessaire à l'information du public sera financée par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## VII – PROJET DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU NIVEAU DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire indique que le sujet a déjà été débattu précédemment. Ce contrat d'apprentissage, d'une durée de trois années, s'appuie sur un objectif de formation devant conduire le bénéficiaire à l'obtention d'un BAC professionnel « Accueil et relation avec les usagers ». Le contrat d'apprentissage fera l'objet de conditions d'organisation aménagées, l'apprenti accueilli étant porteur d'un handicap.

Ce dossier a été préparé en lien avec la référente handicap du Centre de Gestion, la Médecine Professionnelle, la responsable de la Médiathèque ainsi que le service des Ressources Humaines. Il a également été présenté aux membres du Comité technique ainsi qu'à la Commission des Ressources Humaines le 09 octobre 2019.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer le contrat d'apprentissage avec la Maison Familiale Rurale « La Pinède » et l'apprenti.

L'organisme de formation est la Maison Familiale Rurale « La Pinède » située sur la commune de Marguerittes.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation de ce contrat d'apprentissage, AUTORISE le Maire à signer ce contrat avec la Maison Familiale Rurale « La Pinède » et l'apprenti.

DECLARE que les dépenses liées à l'exécution de ce contrat seront prises en charge au niveau du budget communal en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Dépôts de déchets inertes

Monsieur le Maire dit ne pas avoir l'intention d'organiser une table ronde. Il rappelle les courriers qui ont été adressés à Monsieur le Procureur du Tribunal d'Alès et à Monsieur le Préfet et dit n'avoir obtenu aucune réponse pour le moment. La démarche n'a pas fait l'objet de recours. Une rencontre a néanmoins été organisée avec chaque partie et dit que l'étape de la conciliation est maintenant franchie.

### 2. Cabanes au Parc du Rouret

Après que ces installations aient fait l'objet de remarques, Henri FRANCES, Conseiller Délégué à l'Environnement, dit que ce projet communal d'un montant de 14 000 € est né d'un jury "Label Terre Saine" dans une commune. Très attrayant, ce projet pouvait disposer du cadre idéal avec des terrains de jeux et susciter un éveil à la nature pour les enfants. Il dit qu'il ne pensait pas entendre de reproches à ce sujet aujourd'hui.

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, intervient pour reconnaître qu'il est concerné par le manque d'information et en toute bonne foi dit penser en avoir parlé. Il vérifiera donc ce point.

### 3. Entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut trouver les bons partenaires pour la réalisation de projets de réhabilitation.

### 4. Stationnement des gens du voyage

Suite aux interrogations de certains Conseillers, Monsieur le Maire dit qu'une dizaine de caravanes se sont installées sur ce terrain communal depuis 3 semaines environ. Une procédure a été enclenchée avec des courriers adressés au Procureur du Tribunal d'Alès et au Préfet, l'enregistrement des numéros des plaques d'immatriculation par la Police Municipale. S'agissant d'un terrain inondable, la Municipalité a l'obligation de les prévenir lorsqu'il y a un risque de fortes pluies. Certaines familles s'en vont régulièrement mais d'autres reviennent, ce qui est très difficile à gérer.

À noter que le Préfet du Gard travaille sur un schéma directeur des aires d'accueil des gens du voyage qui est une compétence communautaire.

### 5. Concours de dessin

Nathalie THIBONNIER, Conseillère déléguée à la Jeunesse fait part d'une initiative du Conseil Municipal Jeunes de lancer un concours de dessin destiné aux enfants des écoles élémentaires et des collèges. Du 30 septembre jusqu'au 4 Novembre, ce concours se passe dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et dans l'objectif d'une présentation dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Enfant qui se déroule du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2019.

### 6. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part de la date probable du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Jeudi 14 Novembre 2019, à 20H30.

---

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15

---